

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD1808

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« de cette collecte et de ce traitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.